

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DU DEPARTEMENT
LICENCE SCIENCES DES ORGANISATIONS
En date du 28 novembre 2016**

COLLEGE A – PROFESSEURS

Etaient présents

Géraldine Chouard, Renaud Dorandeu, Dorothee Gallois-Cochet, Daniel Vanderpooten

Etaient représentés

Claudie Boiteau, Guillaume Daudin,

Etaient excusés ou absents

Eric Agrikoliansky, Nicolas Berland,

COLLEGE B – MAITRES DE CONFERENCES

Etaient présents

Pauline Barraud de Lagerie, Rouba Chantiri-Chaudemanche, Florence Stricker,

Hélène Tissandier,

Etait représenté

David Abonneau

Etaient excusés ou absents

Antoine Blanc, Bernard Masson, Baptiste Venet

COLLEGE DES PERSONNELS IATOS

Etaient présentes : Mireille Buthon, Karine Sayette

Etaient représentées : Corinne Bévier, Brigitte Francillon,

COLLEGE DES ETUDIANTS

Etaient présents

Marouane Chahri, Jeanne Enriquez, Lucas Franchet, Quentin Maleine, Manon Piednoel, Florent Sevin,

Etait représenté : Fabien Toux

Etait excusée ou absente : Marie Oppermann

COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES

Etaient présents : Pauline Charneau, Dominique Semont

Etait représentée : Catherine Chouard

Etait excusée : Sophie Giovachini

Assistaient également au Conseil

Augustin Bayvet, Dylan Bokobza, Dominique Borel, Frédérique Buclin, Anne Magné, Elodie Mottis, Clément Rochon

Le quorum étant atteint, Renaud Dorandeu ouvre la séance.

Le Directeur adresse ses chaleureux remerciements à l'ensemble des étudiants sortants pour leur investissement important et leur assiduité durant ces deux dernières années. Rien n'eut été possible sans la qualité des échanges collectifs auxquels ils ont largement participé. Il accueille les nouveaux élus et leur souhaite la bienvenue

Il relève par ailleurs une forte participation aux élections cette année qu'il faut saluer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2016

Dorothee Gallois-Cochet avait précisé lors du dernier Conseil qu'il ne lui paraissait pas opportun de restreindre les associations quant à leur objet, ce qui avait été accepté. La mention "à caractère social et humanitaire" sera donc retirée.

Un élu étudiant fait également remarquer que la mention relative au programme Egalité des chances : "67% proviennent d'Ile de France", ne lui paraît pas exacte. Cela ne correspond en effet pas à la réalité puisque la totalité des lycées partenaires proviennent d'Ile de France.

Sous réserve de ces deux modifications, le PV est approuvé à l'unanimité

2. Présentation des parcours English-Tracks

Marjolaine Roger qui pilote ces parcours fait un état des lieux :

Ce parcours a été mis en place il y a 5 ans en L3 gestion et il y a 1 an en L3 Economie. Il est envisagé de l'ouvrir, au moins pour quelques UE optionnelles, en L3 Sciences sociales à la rentrée prochaine.

Le parcours d'English Tracks en L3 gestion est le plus complet et le plus développé. Tous les cours de cette formation ont été dupliqués en anglais. Les étudiants restant à Paris toute l'année ont la possibilité de le choisir pour un semestre ou pour l'année. Les étudiants en échange pour un semestre ont la possibilité lors de leur semestre à Paris de choisir une ou plusieurs UE en anglais.

Le retour des étudiants est très positif, notamment en raison d'un effectif restreint. Les notes ne sont pas inférieures à celles du parcours en français ; enfin, sur le relevé de notes, les intitulés des UE sont en anglais.

Le retour des enseignants est également très satisfaisant : les incitations financières sont efficaces et motivantes ; elles contribuent au recrutement d'enseignants-chercheurs très investis.

Les difficultés rencontrées sont les suivantes :

La prévision du nombre d'étudiants souhaitant suivre ce parcours est très difficile, ce qui a pour conséquence des cours vides ou trop pleins. Il est notamment difficile d'anticiper le nombre d'étudiants internationaux qui vont s'inscrire ; il faut revoir la procédure avec le service des affaires internationales.

Beaucoup d'étudiants Erasmus s'inscrivent et abandonnent car l'examen est placé en janvier.

Les traductions sont parfois approximatives et il est difficile de trouver des enseignants ayant un niveau suffisant leur permettant de traduire (notamment dans des matières telles les statistiques, etc).

Certains cours ne peuvent être traduits : le cours de fiscalité par exemple doit rester en français. Quelle est la marge d'adaptation des enseignants ?

Il faudrait envisager d'ouvrir une UE optionnelle en DEGEAD de "méthodologie en anglais" qui permettrait ensuite aux étudiants de suivre plus facilement ce parcours d'English-Tracks. On pourrait également envisager de recruter un enseignant en anglais pour former les autres. Le coût serait important mais s'amortirait d'année en année.

Certains enseignants demandent par ailleurs s'il ne serait pas possible de démarrer ce programme dès la L1 ou la L2.

La question d'ouvrir ce programme pour la L3 Droit est soulevée par Dorothee Gallois-Cochet qui précise que quelques UE du parcours L3 Droit ont lieu en anglais. Cette option va être étudiée.

Géraldine Chouard souhaite une meilleure communication sur les English-Tracks. Les linguistes ne sont pas au courant. La traduction est-elle une offre faite aux enseignants ? La prime est-elle proposée sous forme de décharge ?

Marjolaine Roger précise qu'elle avait présenté ce parcours au GFR Langues mais qu'il lui avait été réservé un mauvais accueil.

Renaud Dorandeu précise que tous les enseignements en anglais sont signalés, qu'ils soient en English Tracks ou non. Le problème de traduction des documents est une problématique globale à laquelle l'Université réfléchit actuellement. Par ailleurs, le service des affaires internationales avait créé il y a quelques années ses propres enseignements en anglais de manière à répondre à la nécessité d'avoir une offre de cours en anglais. Il faudra prévoir de réintégrer ces cours dans les départements.

Cette question des English-Tracks fait partie des innovations pédagogiques. Il est important de pouvoir produire graduellement une offre élargie de cours en anglais ; ce sera notamment fait pour la prochaine rentrée dans les options de L1 et L2.

Un étudiant demande en quoi ce parcours se différencie du parcours Langues et Enjeux Contemporains. Le directeur précise que les étudiants sélectionnés pour le parcours LEC ne constituent que 25% de l'effectif global. Il faut proposer autre chose à l'ensemble des étudiants.

Renaud Dorandeu remercie Marjolaine Roger pour sa présentation et son investissement dans la mise en place et la coordination de ces parcours.

3. Tutorat « Eureka »

Florence Bertrand, responsable de ce projet avec Dominique Pujal, vient présenter ce programme et en fait dans un premier temps le bilan :

Ce programme a été mis en place en L1 au 2^e semestre 2014 avec l'aide de l'association « le Forum » et du département LSO. Les tuteurs recrutés sont des étudiants de L2, volontaires sélectionnés sur leurs notes. Les tutorats ont lieu le samedi matin. Les étudiants refont les exercices qui ont été effectués pendant la semaine. Sont concernées les matières suivantes : Mathématiques, comptabilité, informatique et statistiques. Les groupes constitués sont de huit à dix étudiants et durent 1h30. Trois à quatre séances ont lieu par matière et par semestre. Les tuteurs sont rémunérés 20€/heure. 70 à 80 étudiants sont inscrits cette année.

Le retour des étudiants est très positif. Peu d'absentéisme chez les étudiants. Retour très positif également pour les tuteurs qui ont la charge d'un groupe et apprennent à parler en public ; c'est un enrichissement personnel très important.

Un tutorat spécifique a été mis en place pour les étudiants du parcours Talents, mais ne sera probablement pas maintenu, l'absentéisme étant trop important chez ces étudiants.

Dans un deuxième temps, Florence Bertrand présente les perspectives d'élargissement :

Ce projet avait recueilli l'année dernière 6000€ dans le cadre d'un appel à projets innovants ; il sera financé cette année grâce à la mise en place des droits d'inscription modulés.

Les étudiants souhaitent que ce tutorat soit mis en place également en L2. Une étude est en cours pour déterminer les matières, ainsi que la procédure de mise en place pour l'année universitaire 2017-18.

Une discussion s'ensuit sur les possibilités de faciliter l'accès des étudiants aux corrections. Un étudiant souligne en outre que la communication n'est pas assez importante et qu'il faut augmenter le nombre de publications annuelles

Renaud Dorandeu précise que cette initiative s'insère dans une ambition pédagogique initiée il y a quelques années. Il remercie les organisatrices et les étudiants pour leur investissement. Cet investissement des étudiants sera pris en compte dans le cadre de l'expérience professionnelle. Le nombre d'heures sera pris en compte selon un tableau de conversion qui sera prochainement établi. Cette initiative ne se substitue pas au tutorat réalisé par les enseignants.

Florence Bertrand évoque par ailleurs la perspective d'une remise de médaille « Dauphine awards » aux tuteurs ayant donné des cours toute l'année. Cette possibilité sera étudiée.

Renaud Dorandeu remercie Florence Bertrand pour son intervention.

4. Budget initial 2017 LSO

Ce budget est équilibré. Il a été demandé par l'Université de rendre 19 100€ dans le cadre du dialogue de gestion. Les recettes sont de 1 351 135€.

Renaud Dorandeu propose de revenir sur ce budget ligne à ligne.

Concernant les recettes :

PSL, dans le cadre d'un plan triennal, versera au département des recettes d'un montant de 220 000€ sur trois ans, ce qui permettra de subventionner les innovations pédagogiques ; le département LSO percevra par ailleurs 252 000€ au titre des droits modulés. Ces dépenses devront être affectées à des initiatives et avoir une traçabilité. Une commission a été créée pour le suivi de ces innovations. Le Directeur propose que tous les membres qui le souhaitent rejoignent cette commission. Les documents relatifs à cette commission seront transmis aux nouveaux étudiants élus.

Les recettes supplémentaires, de 88 000€, représentent la taxe d'apprentissage, complétée par des conventions avec deux établissements, l'ENSAI et l'ESTEI. Ce paiement de 8000€/établissement, forfaitisé, permet à ces Etablissements d'inscrire leurs étudiants dans un parcours en ligne de la L3 Economie.

Enfin, l'Université verse au département LSO 155 000€, dotation de fonctionnement lui permettant de faire face aux dépenses structurelles.

S'agissant des dépenses, il faut différencier les dépenses de fonctionnement pour un montant de 170 023€ permettant au département de faire face aux dépenses courantes (reprographie, fournitures, etc), et les programmes gérés par LSO.

Ces programmes ont été mis en place par le département (campus Madrid, programmes délocalisés Brooklyn et Shanghai), et leur gestion financière est donc gérée par LSO. Le plan licence de PSL permet de lancer et supporter ces programmes.

Une partie du budget de 252 000€ reste à ventiler sur l'année. Ceci sera fait lors de la prochaine commission sur les innovations pédagogiques.

Ce budget sera transmis au CA et sera étudié dans le cadre du budget global de l'Université.

Ce budget est approuvé à la majorité des membres moins trois abstentions

5. Prise en compte de l'expérience professionnelle

Renaud Dorandeu rappelle l'objectif de cette prise en compte qui doit être pour tout étudiant d'acquérir durant ses années de Licence une expérience à caractère professionnalisant significative. Cette expérience pourra être constituée de stages avec convention de stage de trois semaines minimum, de toute activité justifiée par un contrat de travail, ainsi que les expériences associatives sur une liste limitée de fonctions (Président, Vice-Président, Trésorier, etc)

Tout travail sera donc pris en compte en excluant le baby-sitting et les cours du soir. La réflexion de la dernière réunion s'est heurtée à un principe de réalité qui est que chaque étudiant intégrant une 3e année de Licence ne suit pas les mêmes règles de contrôles de connaissances et la validation de ces expériences deviendrait donc trop compliquée.

Deux scénarios sont proposés : un scénario sur les deux premières années de Licence ou un scénario sur les trois premières années de Licence. Le Directeur souhaite que le Conseil valide l'un de ces scénarios afin de pouvoir communiquer auprès des étudiants, notamment concernant la mise en place des mesures transitoires.

Dorothée Gallois-Cochet précise que chaque L3 ayant des modalités de validation de stages différentes, il serait préférable de valider en fin de L2 de manière à ce que les étudiants soient tous traités de façon égalitaire.

Un étudiant fait remarquer qu'une UE « associative » est à l'étude dans le cadre du programme de la prochaine Présidence. Le Directeur confirme que tant que ce dispositif n'est pas mis en place, les étudiants peuvent valoriser leur expérience associative par le biais de cette procédure.

Les étudiants vont être sollicités pour établir un tableau d'unité de compte ; l'idée étant de créer un tableau d'équivalence permettant de ramener des expériences associatives à des durées d'engagement.

Des mesures transitoires sont prévues pour les étudiants ayant intégré la première année de Licence cette année et qui n'auront à valider que trois semaines d'expérience professionnelle avant la fin de leur 2e année et non cinq.

Une élue étudiante demande si l'on peut intensifier les liens avec le « career center ».

La mise en œuvre du premier scénario, à savoir la validation d'une expérience professionnelle ou/et associative en fin de L2, est acceptée par l'ensemble des membres du Conseil.

La séance est levée à 18 heures 45.

Renaud Dorandeu